

---

# Des experts à votre disposition par l'intermédiaire de votre notaire

Publié le 11/06/2013



*Le service Expertises de Paris Notaires Services est composé d'experts aux compétences complémentaires, qui interviennent sur tous les types de biens, et vous renseignent sur la marche à suivre pour la réalisation de l'expertise de votre bien.*

Le **service Expertises de Paris Notaires Services** est composé d'experts aux compétences complémentaires, qui interviennent sur tous les types de biens, et vous renseignent sur la marche à suivre pour la réalisation de l'expertise de votre bien.

Les experts agissent sur l'ensemble du territoire français. Ils disposent d'une solide formation et d'une expérience reconnue. Certains disposent de l'accréditation **REV (Recognised European Valuer)** et/ou font partie du **réseau NOTEXPERT** ce qui représente un atout pour le traitement de vos dossiers.

Le service d'expertise est **accessible uniquement par l'intermédiaire de votre notaire**. Après acceptation par le notaire du devis dont le prix dépend de la surface, du type de bien et de la mission demandée (à titre d'exemple, pour un appartement standard à usage d'habitation, situé à Paris, le coût moyen HT d'une expertise est de 500 €. Pour un immeuble de 15 appartements, situé à Paris, le coût moyen HT d'une expertise est de 2 200 €), l'expert réalise une étude comparative du bien afin d'en déterminer la valeur vénale. Il communique le rapport final à votre notaire qui vous le transmet. Il est possible de fixer la valeur du bien à la date de la visite ou à une date antérieure.

## CONTACTS :

Pour toute demande d'information, contactez le service Expertises à [expertises@paris.notaires.fr](mailto:expertises@paris.notaires.fr) ou au **01 44 82 24 92**.

- **Le Département Immobilier** : 01 44 82 24 49